MPÔTS 2019

ON VOUS SIMPLIFIE LA VIE!

Téléchargez et imprimez facilement votre relevé d'achats de médicaments d'ordonnance pour votre déclaration de revenus à partir de votre dossier en ligne, au uniprix.com.



Un message des pharmaciens-propriétaires affiliés à **uniprix**

Les pharmaciens sont les seuls responsables de l'exercice de la pharmacie.

202094 D12225

Comment obtenir votre relevé d'achats de médicaments d'ordonnance?

RIEN DE PLUS FACILE!



Rendez-vous au uniprix.com, cliquez sur Accéder à votre dossier, puis connectez-vous à votre compte.*





Cliquez sur le dossier de la personne pour laquelle vous souhaitez obtenir le relevé, sélectionnez *Liste de transactions*, choisissez la période voulue, puis soumettez la demande.





Votre relevé est maintenant prêt à être téléchargé, puis imprimé.



^{*} Vous n'avez pas de dossier en ligne ? Pas de souci!
Renseignez-vous auprès de l'équipe du laboratoire pour savoir
comment le créer.